

Messieurs

Kelly	McDermid	Reid
King	McGrath	(St. Catharines)
Lachance	McKenzie	Reid
Lalonde	McKinnon	(Kenora-Rainy River)
Lambert	McLean	Roberts
Lamontagne	McRae	Schroder
Lang	Mitges	Scott
Lapointe	Munro	(Hamilton-Wentworth)
(Charlevoix)	(Esquimalt-Saanich)	Simmons
La Salle	Murta	Smith
LeBlanc	Nicholson	Speyer
Lewis	(M ^{lle})	Stewart
Loiselle	Nickerson	Taylor
Lumley	Nielsen	Thacker
MacBain	Nowlan	Thomson
MacEachen	Oberle	Towers
MacGuigan	Ouellet	Trudeau
MacKay	Paproski	Turner
MacLaren	Penner	Vankoughnet
MacLellan	Pepin	Watson
Malone	Peterson	Wenman
Marceau	Pinard	Whelan
Masters	Portelance	Wilson
Mazankowski	Prud'homme	Wright
McCain		Yanakis—139.

● (1650)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 21 de M. Kristiansen est rejetée.)

[Français]

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail) propose: Que le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, tel que modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. Pinard: Madame le Président, j'ai eu des consultations avec mes collègues de l'opposition et tout le monde semble-t-il est d'accord pour que nous passions cet après-midi à la troisième lecture.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous passions à la troisième lecture?

Des voix: D'accord.

M. Caccia propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Madame le Président, à cette étape de la troisième lecture du bill C-78, j'aimerais remercier les députés de leur collaboration. Les travaux du comité, marqués d'échanges de vues et de critiques constructives, se sont révélés très utiles. Et cela a considérablement amélioré le bill relatif aux prestations d'adaptation des travailleurs. Je pense que nous pouvons tous être fiers de cet effort collectif.

J'espère que ce bill sera adopté aujourd'hui par la Chambre et qu'il franchira rapidement le Sénat, afin que les travailleurs

Prestations d'adaptation pour les travailleurs—Loi

avancés en âge, que ce bill a pour but d'aider, puissent toucher sans retard la retraite anticipée. Il est de la plus haute importance que le bill soit voté le plus rapidement possible, car trop souvent les affres du chômage sont beaucoup plus terribles pour les travailleurs âgés que pour les jeunes. Cela, parce que la réimplantation et le recyclage constituent rarement des solutions pour eux.

Comme le savent tous ceux qui ont participé à son adoption ce bill C-78 est l'apport de Travail Canada à la notion générale d'adaptation de la main-d'œuvre industrielle. Le bill C-78, c'est un filet de secours pour les travailleurs âgés des collectivités ou des industries désignées, atteintes par des perturbations industrielles attribuables à la concurrence étrangère, au changement technologique ou structurel. En d'autres termes, il vient en aide aux travailleurs avancés en âge qui n'ont pas profité des autres programmes portant sur le recyclage, la réimplantation et le partage de travail.

Le bill C-78 prévoit aussi d'apporter des modifications au Code canadien du travail. Ces modifications visent en général à combattre les effets négatifs des emplois superflus et des mises à pied en obligeant les employeurs à effectuer des rajustements de main-d'œuvre plus réguliers au moyen de négociations et, au besoin, de l'arbitrage des programmes de mises à pied, de préavis plus longs de cessation d'emploi et de meilleures prestations de cessation d'emploi. Dans l'ensemble, les modifications proposées au Code canadien du travail obligent les employeurs à mieux protéger leurs employés en cas d'emplois superflus et de mises à pied.

Je suis donc persuadé que le bill C-78 contribuera à régler les problèmes que doivent affronter les travailleurs âgés qui sont touchés par certaines conditions économiques et à compléter le grand nombre de programmes fédéraux d'aide à l'industrie et à la main-d'œuvre qui existent déjà.

● (1700)

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, je prends aussi la parole au sujet de ce projet de loi. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuierons ce projet de loi parce que nous le croyons progressiste. C'est peu, compte tenu de l'ampleur du problème, mais c'est quand même une mesure législative très progressiste. Celle-ci ne touchera d'abord que quelque 850 personnes mais, étant donné la conjoncture économique actuelle au Canada, nous soutenons que ce nombre augmentera.

Lorsque nous avons examiné ce projet de loi, l'opposition officielle a tenté d'inclure les changements technologiques dans la définition légale de la restructuration industrielle. Les témoins qui ont comparu devant le comité ont tenu en majorité à ce que les changements technologiques soient compris dans la restructuration industrielle. C'est pourquoi nous avons appuyé leurs instances et le gouvernement les a acceptées. Nous avons dès lors pu obtenir que le projet de loi comprenne une définition des changements technologiques. Nous croyons que c'est là un bon pas en avant.